

Sens Trophy

RÈGLEMENT PARTICULIER 2022

F. F. S. A.

N° d'enregistrement à la FFSA :

~~PERMIS D'ORGANISATION~~

N° C.K. 2022/25

DATE 20.04.2022

L'ASK Sens organise sur son circuit permanent de Soucy, un Challenge sur 2 journées, dénommé le « Sens Trophy ».



Article 1 – DATES

- 29 Mai 2022 • 25 Septembre 2022

Article 2 – CATÉGORIES

Les catégories admises dans ce Trophée sont les catégories fédérales et coupe de marque FFSA 2022. L'ASK Sens se réserve le droit de bloquer à 36, le nombre d'inscrits par catégorie (36 pilotes maximum autorisés sur la piste).

Article 3 – POINTS ET CLASSEMENTS

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque préfinale et finale. Le classement de la préfinale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

1 ^{er} 50 points	6 ^{ème} 20 points	11 ^{ème} 15 points	16 ^{ème} 10 points	21 ^{ème} 5 points
2 ^{ème} 40 points	7 ^{ème} 19 points	12 ^{ème} 14 points	17 ^{ème} 9 points	22 ^{ème} 4 points
3 ^{ème} 32 points	8 ^{ème} 18 points	13 ^{ème} 13 points	18 ^{ème} 8 points	23 ^{ème} 3 points
4 ^{ème} 26 points	9 ^{ème} 17 points	14 ^{ème} 12 points	19 ^{ème} 7 points	24 ^{ème} 2 points
5 ^{ème} 22 points	10 ^{ème} 16 points	15 ^{ème} 11 points	20 ^{ème} 6 points	25 ^{ème} au dernier 1 point

- Lors de chaque épreuve, le pilote ayant réalisé le meilleur tour en préfinale ou finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.
- Lors de chaque épreuve, le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer 2 points supplémentaires.
- Classement général : pour être classé au « Sens Trophy », le pilote doit avoir participé à deux épreuves (dans la même catégorie).
- En cas d'ex-aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en compte, puis de deuxièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur n'est toujours pas déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, c'est le classement de la finale qui les départagera. Dans toutes les catégories, le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats, moins un (soit 3 résultats sur 4).
- Le pilote faisant l'objet d'un rapport d'incident sportif ou technique avec disqualification de l'épreuve, ne comptabilisera aucun point (0 point) sur cette journée. Ce résultat sera obligatoirement pris en compte dans le classement final du challenge et ne pourra être pris comme résultat à décompter.

Article 4 – RÉGLEMENTATION

- Les pilotes sont tenus de respecter la réglementation nationale technique et sportive éditée par la FFSA (moteur, châssis, pneus, poids...) sous peine de disqualification.

- b. Pour chaque épreuve, les pilotes pourront disposer de 2 pneus avant et 2 pneus arrière. Il en sera de même pour les pneus pluie. Les pneus seront automatiquement fournis par l'ASK Sens (voir le communiqué sur notre site internet). En cas d'incident (crevaisin notamment), le pilote concerné devra en référer à un commissaire technique officiel qui sera seul habilité à prendre la décision qui s'impose. En aucun cas, un pilote pourra utiliser un 5^{ème} pneu neuf au cours d'une épreuve.
- c. Les pneus de course seront marqués à l'enregistrement du matériel ou au parc à pneus avant les chronos. L'organisation se réserve le droit de mettre les pneus en parc fermé dans une ou plusieurs catégories.
- d. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2.
En cas de casse moteur, avec l'accord d'un commissaire technique officiel, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :
- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
 - si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).
- Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve, que d'un châssis et de deux moteurs en catégorie Senior Cup, Master Cup, Gentleman Cup et KZ 2, KZ 2 Master et KZ 2 Gentleman.
Pour les catégories coupe de marque, le règlement 2022 de la coupe de marque correspondante sera appliqué.

Article 5 – DROIT D'INSCRIPTION

- a. L'inscription comprend le droit d'accès du circuit pour entraînement le samedi et seuls les pilotes engagés pourront s'entraîner.
- b. Les inscriptions sont fixées à 90 € par pilote et par course, ou 150 € pour les deux courses (*non remboursable*). Pour la catégorie Minime, les inscriptions sont fixées à 65 € ou 100 € pour les deux courses (*non remboursable*).
L'ASK Sens met à disposition de chaque pilote, un jeu de numéro (*gratuit*).
- c. La veille de chaque course, la piste sera ouverte le vendredi contre un droit de piste (*selon le tarif en vigueur 2022 du circuit de Soucy*) de 35 € la journée et de 25 € la demi-journée.
- d. La clôture des inscriptions est prévue à 12 h le samedi dans la limite des places disponibles.
- e. L'ASK Sens se réserve le droit de refuser un engagement.

Article 6 – TRANSPONDEUR

Les pilotes devront être munis de leur transpondeur personnel, dans le cas contraire, le transpondeur vous sera fourni contre une location de 20 €.



Article 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les places de départ seront attribuées par essais chronométrés d'une durée de 6 minutes maxi. Selon le règlement fédéral, le déroulement de la course se fera comme suit :

- Une ou deux manches qualificatives • une préfinale • une finale :
- Manches qualificatives : *Minime* : Sec : 10 km / Pluie : 8 km
Autres catégories : Sec : 10 km / Pluie : 8 km
- Préfinale et Finale : *Minime* : Sec : 12 km / Pluie : 10 km
Autres catégories : Sec : 17 km / Pluie : 15 km

Article 8 – REMISE DES PRIX

Pour prétendre à recevoir sa récompense, le pilote doit être présent à la remise des prix.
L'ASK Sens se réserve le droit de modifier la remise des prix pour les trois premiers dans la ou les catégories où il y a moins de dix pilotes classés au Trophée.

La remise des prix se fera lors de la dernière course du Trophée le 25 Septembre 2022 à la fin des courses.